

21 janvier 2008

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour que l'Etat construise un bâtiment artisanal à Sécheron en lieu et place de Mouille-Galland».

Rapport de M^{me} Linda de Coulon.

La pétition P-54 a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 26 juin 2001. La commission l'a étudiée lors de quatre séances qui se sont tenues entre les mois de décembre 2001 et février 2003 (plus précisément les 17 décembre 2001, 25 novembre 2002, 6 janvier et 3 février 2003). Ces séances ont été présidées d'abord par M. Guy Mettan, puis par M^{me} Liliane Johner.

Ce sont M^{me} Ursi Frey et M. Patrick Nicollier qui ont assuré la prise des notes de séances.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Préambule

Le contenu de ce rapport présente une source de renseignements. Au demeurant, sa reddition ne vise plus guère, à l'heure actuelle, que la suppression de l'objet de la liste des objets en suspens.

A l'exception d'un bref rappel permettant de replacer cette pétition dans son contexte, la rapporteuse s'en tiendra aux travaux de la commission des pétitions; en effet, des propositions concrètes ont simultanément été étudiées à la commission des travaux, puis traitées par le Conseil municipal lors de sa séance du 16 janvier 2002 (voir les rapports M-106 A et PR-173 A).

La diminution de l'activité des anciens Ateliers de Sécheron avait permis de louer des locaux vides à certains artisans qui avaient bénéficié de contrats de bail à titre provisoire. Le réaménagement du site de Sécheron a obligé les artisans à quitter les lieux, non sans que ces derniers n'aient entamé préalablement diverses procédures d'opposition et de recours. C'est dans cette logique que s'est inscrite la présente pétition. Certains des artisans se sont depuis lors installés à Vernier et sur le site de la zone industrielle de Châtelaine (terrain de l'ancienne Société d'instruments de physique, SIP) que la Ville de Genève avait acquis en 1998 pour le prix de 15 millions de francs environ et dont elle a ensuite réaménagé (pour un

peu plus de 9 millions de francs), essentiellement en faveur des artisans de Sécheron, une partie des locaux du bâtiment principal (voir propositions PR-173 et PR-264: débats du Conseil municipal du 16 janvier 2002 et du 12 mars 2003).

Séance du 17 décembre 2001

Le président de l'Association des entreprises et artisans du site industriel de Sécheron (ci-après AEASIS), représentant les pétitionnaires de la pétition P-54, est attendu, mais il ne se présente pas.

Le président de la commission des pétitions rappelle qu'un projet permettant d'accueillir les artisans est actuellement en cours à la commission des travaux. Il propose dès lors de renvoyer la pétition à cette dernière.

Une commissaire, également membre de la commission des travaux, signale que l'étude du projet est en fait achevée et que son vote figurera à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal du mois de janvier 2002.

Dans ces conditions, la commission des pétitions décide de suspendre l'étude de la pétition P-54 et de la reprendre après la décision de la séance plénière.

Cet objet ne sera en fait remis à l'ordre du jour de la commission des pétitions qu'une année après, soit le 25 novembre 2002.

Séance du 25 novembre 2002

Audition des pétitionnaires, représentés par M. Bruno Martinelli, président de l'AEASIS, et M. Alexandre Grünig, secrétaire

La présidente rappelle que la pétition a été mise en «veilleuse» en attendant l'évolution de la situation.

M. Bruno Martinelli esquisse l'historique de la pétition: datant de juin 2001, elle demande la construction d'un centre pour les artisans à Sécheron.

Les activités des anciens Ateliers de Sécheron ayant diminué il y a une dizaine d'années, des locaux vides ont été mis à la disposition d'artisans. Les loyers étaient assez économiques et ont permis à plusieurs chômeurs de se mettre à leur compte. Certains ont investi dans leur affaire et un dernier contrat, signé en 1999 pour cinq ans, leur a donné un certain espoir. Puis, afin de permettre la réalisation du projet du nouvel aménagement des lieux (installation de Serono), les locataires ont reçu leur congé. Ils se sont bien sûr opposés à ces dénonciations. Un recours a également été déposé contre l'autorisation de démolir les bâtiments, toutefois sans succès.

Après moult péripéties et négociations, les occupants ont cherché une autre solution. Ils ont peu à peu vidé les lieux. Certains se sont installés à Vernier, alors que d'autres pourront déménager dans une partie des locaux de l'ancienne Société d'instruments de physique dans la zone industrielle de Châtelaine que la Ville s'apprête à aménager spécialement à cet effet. Le Conseil municipal a accordé un crédit de 5,8 millions de francs le 16 janvier 2002. Ce crédit ne semble pas couvrir tous les frais nécessaires pour permettre aux artisans de s'installer. Un complément de plus de 3 millions de francs devrait être encore demandé au Conseil municipal. Les travaux de Châtelaine devant prendre encore un certain temps, les délais d'évacuation du site de Sécheron ne pourront pas être respectés, même si les artisans abandonnent peu à peu les lieux.

Au demeurant, selon le président de l'AEASIS, la pétition n'est plus d'actualité.

A l'issue de cette audition, afin d'être mieux renseignée sur la rallonge de crédit nécessaire pour l'aménagement de Châtelaine, la commission décide de poser une question orale lors de la séance suivante du Conseil municipal. Cela ne s'est finalement pas fait.

Séance du 6 janvier 2003

La présidente de la commission relève que les pétitionnaires auditionnés lors d'une précédente séance ont eux-mêmes considéré cette pétition comme dépassée et elle se demande la suite qu'il convient de lui donner.

Après un bref échange de propos, les commissaires souhaitent encore avoir quelques éclaircissements sur l'avancement des travaux de Châtelaine et le futur déménagement des artisans.

En définitive, les commissaires décident de procéder à l'audition du chef du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie qui connaît bien la situation dans son ensemble et, ensuite, si cela est encore nécessaire, à celle du chef du département des finances et de l'administration générale qui est en charge de la distribution des locaux.

Séance du 3 février 2003

Audition de M. Michel Ruffieux, directeur de la Division de l'aménagement et des constructions

La présidente rappelle que la commission a suspendu ses travaux pour observer l'évolution de la situation.

Dans le cadre de l'aménagement du site de Sécheron, selon le collaborateur de la Ville, la pétition est arrivée à un moment où il n'a plus été possible de prévoir la construction d'un bâtiment permettant d'abriter les artisans. Entre-temps, la Ville a acquis la parcelle de l'ancienne Société des instruments de physique à Châtelaine. Un crédit d'aménagement a été accepté par le Conseil municipal (cf. proposition PR-173). Des artisans ont signé des contrats de bail avec la Gérance immobilière municipale en vue de leur installation sur le site de Châtelaine. Pour certains d'entre eux, des négociations sont en cours avec la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève pour obtenir une aide au déménagement. La problématique lui paraît dès lors être pratiquement réglée si le Conseil municipal approuve la rallonge de 3 millions qui lui est encore demandée pour les travaux d'aménagement. *(Note de la rapporteuse: Ce complément de crédit, faisant l'objet de la proposition PR-264, sera effectivement accepté par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 12 mars 2003.)*

Discussion et vote

Ainsi orientés, les commissaires décident enfin, sans discussion, de passer au vote de la pétition P-54.

La commission vote à l'unanimité le classement de la pétition, ce qu'elle recommande au Conseil municipal.

Annexe: texte de la pétition

A.E.A.S.I.S.

Association des Entrepreneurs et Artisans du Site Industriel de Sécheron
14 av de Sécheron
batiment F9
1202 Genève

"Pour que l'Etat construise un
bâtiment artisanal à Sécheron
au lieu et place de
Mouille-Galland"

Secretariat du Conseil Municipal

1211 Genève 3

Genève, le 21 juin 2001

Concerne : PETITION

Mesdames, Messieurs les Conseilles Municipaux

Le 15 juin 2001 le Grand Conseil a adopté une motion (motion1407) qui demande au Conseil d'Etat de mettre a disposition son terrain situé dans la zone industrielle de Sécheron (parcelle No 4125)

d'une surface de 17'582 m². qui est amplement suffisante pour construire à la fois le parking d'échange prévu et un bâtiment artisanal de quatre niveaux, d'une surface de plancher d'environ 4'000 m² et d'une emprise au sol de 1000m² seulement, répondant aux besoins des artisans de notre association dont le bail a été résilié.

Pour la première fois, nous avons le sentiment non seulement d'avoir été entendu et compris par une autorité, mais d'avoir bénéficié d'une prise en considération concrète de nos demandes de nature à satisfaire nos besoins.

En effet, le Conseil d'Etat n'est jamais entré en matière sur notre demande de résoudre le problème du logement de nos activités dans le site de Sécheron, demande qui ne faisait que s'inscrire dans le cadre de celles que la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe avait formulée dans les lettres adressées aux mois d'octobre et décembre 2000 au Conseil d'Etat et qui sont annexées au rapport de la commission des pétitions du Grand Conseil traitant notre première pétition (P 1331).

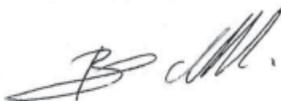
Nous avons pris note du fait que la Fondation des terrains industriels de l'Etat (FIT) était disposée à réaliser un bâtiment artisanal de 5'000 m² de surface de plancher dans la zone de Mouille-Galland, qui est en principe une zone d'entrepôts, en raison des nuisances de l'aéroport, dans le but de permettre le logement de nos activités.

Pourquoi cette fondation ne pourrait-elle pas réaliser un bâtiment d'un volume identique, dans la zone de Sécheron, avec une structure (notamment un vide d'étage de 6 m au niveau du rez-de-chaussée) et des dimensions de locaux répondant à nos besoins et cela avec des loyers équivalents ou meilleur marché que ceux de Frs 160/m² qui nous ont été proposés, au lieu d'un bâtiment dont les plans sont déjà dessinés et imposent des contraintes qui ne correspondent pas à l'utilisation spécifique que nous envisageons et qui, de plus, est inadapté à notre clientèle ?

Pour nous, il n'y a aucune impossibilité de réaliser un tel bâtiment sur la parcelle de l'Etat à Sécheron ; il s'agit d'une question de volonté politique.

Nous vous communiquerons très prochainement les surfaces de plancher nécessaires pour les différents locataires concernés et vous prions d'intervenir auprès du Conseil d'Etat pour qu'il réalise son projet de bâtiment artisanal à Sécheron en lieu et place de Mouille-Galland. C'est la raison pour laquelle nous vous adressons cette nouvelle pétition.

En vous remerciant par avance de l'attention portée à ce qui précède, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nos salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bruno Martinelli', with a stylized flourish at the end.

BRUNO MARTINELLI